

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAS-ARMAGNAC  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEPARTEMENT DU GERS

ARRONDISSEMENT DE CONDOM

N°32-2011

Séance du Mardi 27 septembre 2011

L'an deux mille onze et le mardi vingt sept septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence de Monsieur Pierre GUICHANNE et sur sa convocation.

**Étaient présents :** BOURROUILLAN : FOURCADE Christian, LE HOUGA : GUICHANNE Pierre, BRUNO Jean-Pierre et GAÛZERE Jean-Claude (suppléant de DUPRAT Marie-Rose), LANNE-SOUBIRAN : MANAS Francis et IMBERT Yves, MAGNAN : DUCLAVE Jean et LAFFITTE-DUCLER Bernard, MANCIET : CAPDEPONT Pierre et FITTE Jean-Jacques, MONGUILHEM : DUCERE Jean et DUPIN Bernard, MONLEZUN D'ARMAGNAC : SAUQUES Philippe et BENESSIA Christiane, MORMES : CARRERE Hervé, NOGARO : PEYRET Christian, GARET Gilles, MARTINOT Maryse et PUJOL Jean-Pierre, PERCHEDE : MARIN Alain et SALEY Christine (suppléante de DELOSTE Lionel), SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie et CAPDEVIELLE Patricia, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : SAINT-GUILHEM Jean-Claude, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît et BORDES Daniel (suppléant de BUSQUET Philippe), SION : MITTERRAND Elisabeth, SORBETS : BURGAN Fabrice, TOUJOUSE : WEEVERS Cornélia et Du CHEYRON De BAUMONT Olivier, URGOSSE : BARRAIL Bernard et COLLAVINO Gérard.

**Absents excusés :** BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel, LE HOUGA : DUPRAT Marie-Rose (remplacée par GAÛZERE Jean-Claude), LAUJUZAN : SENAC Claude (procuration à WEEVERS Cornélia), LOUBEDAT : SEMPE Bernard et OREJA Daniel, LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre et VINCENT Caroline, MORMES : SPOERRY Gérard, PERCHEDE : DELOSTE Lionel (remplacé par SALEY Christine), SALLES d'ARMAGNAC : BUSQUET Philippe (remplacé par BORDES Daniel), SION : DALES Annie, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : TARTAS Jacques (remplacé par Du CHEYRON De BAUMONT Olivier).

**Absents :** LAUJUZAN : FARBOS Jean-Jacques, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : FAGET Alain.

Secrétaire de séance : Christian PEYRET.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Maison Pluridisciplinaire de Santé, concours de maîtrise d'œuvre – Choix du maître d'œuvre.**

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 22 février 2011, le Conseil Communautaire a approuvé le lancement d'une consultation pour rechercher un maître d'œuvre en s'appuyant sur la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la SEMGERS pour la réalisation de la Maison pluridisciplinaire de santé.

Il indique que le jury de concours s'est réuni une première fois, le 6 mai 2011 et a procédé à la sélection de 3 candidatures. Lors de la deuxième réunion du jury, le 2 août 2011, suite aux prestations remises par les 3 équipes, le jury a procédé au classement suivant :

- 1<sup>ère</sup> place : Cabinet DELMAS, TASSERA SA et BATECO,
- 2<sup>ème</sup> place : CALVO TRAN VAN, BET SERIGE groupe SETEC,
- 3<sup>ème</sup> place : TOURY VALLET, CETAB Ingénierie.

Le 2 septembre, cette équipe a été invitée à une négociation.

Au vu de ce qui précède et du résultat de la négociation, Monsieur le Président propose donc de retenir l'équipe lauréate représentée par le Cabinet DELMAS pour un montant HT d'honoraires décomposé comme suit :

Mission de base HT : 155 474.00 €  
Mission exécution partielle HT : 12 558.00 €  
Mission complémentaire SSI HT : 2 593.00 €

**TOTAL HT : 170 625.00 €**

représentant un taux d'honoraires de 11.39 % sur la base de l'enveloppe financière HT de 1 365 520 € HT pour la mission de base et 12.50% pour la globalité de la mission.

Envoyé en préfecture le 28/09/2011

Reçu en préfecture le 28/09/2011

Affiché

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	32	33

Date de la convocation

12 septembre 2011

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en sous-préfecture

28 SEP. 2011

et publication

28 septembre 2011

Envoyé en préfecture le 28/09/2011  
Reçu en préfecture le 28/09/2011  
Affiché le

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** :

D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la maison de Santé à l'équipe lauréate, à savoir le Cabinet DELMAS associé au Bureau d'Etudes Tous corps d'Etat TASSERA SA et à l'économiste de la Construction le Cabinet BATECO pour une mission de base plus missions complémentaires DQE et SSI pour un montant de 170 625 € HT.

**AUTORISE**, Monsieur le Président à signer le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant ainsi que toutes les pièces relatives à cette décision.

**TELETRANSMIS LE**

**2 8 SEP. 2011**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Le Président,



*[Signature]*  
Pierre GUICHANNE.